

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 16 novembre 2023 à 19h.
L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-Château Baratte à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du neuf novembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE, Philippe KUPPENS

Absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Madame Angélique DEKOKER donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Alain DELECLUSE donne procuration à Madame Marie-Françoise TAHON
Madame Olivia SALLÉ donne procuration à Madame Amandine GOUDARD
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Jean MOULLIÈRE
Madame Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Monsieur Fabien DELPORTE
Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Madame Daniela MORONVAL

Secrétaire :

Jean MOULLIÈRE

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur présence et salue également le public présent physiquement et les internautes qui suivent la séance en direct via les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour Jeanine DELSAUT qui est décédée il y a quelques jours et qui était une Templeuvoise particulièrement fidèle aux séances du Conseil municipal jusqu'à ce qu'elle rencontre des problèmes de santé.

Monsieur le Maire fait le point des procurations et rappelle que la séance a exceptionnellement lieu en Mairie Château puisque la Mairie centre accueille pour la 18^{ème} année consécutive l'exposition TemplOeuvres d'Art organisée par le Lion's club de Templeuve-en-Pévèle. Monsieur le Maire invite chacun et chacune à visiter l'exposition, d'abord pour la qualité des artistes et des œuvres sélectionnés et aussi par geste de solidarité puisque, grâce aux fonds réunis, l'exposition permet à des jeunes enfants Pévélois de pouvoir partir en vacances. Le vernissage a lieu ce vendredi 17 novembre de 18h30 à 21h00 et l'exposition est visible jusqu'au 26 novembre. Le visite de cette exposition permet de profiter d'un « instant suspendu » dans cette période troublée. André Malraux a dit : « L'art est un anti destin », il s'avère bien souvent que l'Art, la Culture, sont des réponses à un monde qui nous apparaît comme insensé, à un monde qui échappe totalement à notre compréhension.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte national et international chaotique. Le 13 octobre dernier à Arras, l'horreur a de nouveau frappé. A travers le meurtre de Dominique BERNARD, c'est l'école de la République, porteuse de nos idéaux, qui a été une nouvelle fois attaquée. Comme la guerre en Ukraine, comme le conflit armé entre le Hamas et Israël, nous sommes témoins de la violence et de l'intolérance qui gagnent notre société. Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour tous les anonymes victimes des guerres et du terrorisme et continuer à croire, malgré tout, en l'humanité et en notre capacité à agir ensemble pour faire de demain un monde meilleur.

Monsieur le Maire souhaite également avoir une pensée pour les victimes des inondations dans le Pas-de-Calais où la situation est dramatique pour les habitants. Là aussi, il nous faut rester solidaires pour relever les défis environnementaux et lutter contre les dérèglements climatiques. Monsieur le Maire salue les forces de sécurités civiles et militaires qui viennent en aide à la population et qui sont extrêmement mobilisées sur le terrain.

Au niveau des dernières actualités de la commune,

Concernant les travaux et aménagements :

- Des feux récompenses ont été installés rue de Lille afin de casser la vitesse des automobilistes arrivant sur la commune.
- Les travaux du City stade se poursuivent, le mobilier sera posé dès que la météo sera plus clémente.
- Les travaux d'enrobés rue Lesrues ont dû être reportés en raison d'une météo défavorable, ils devraient être programmés les 20 et 21 novembre prochains. En partenariat avec la CCPC et le département, un marquage de type chaudioux sera réalisé pour faciliter la mobilité douce et une meilleure maîtrise de la vitesse sur cette chaussée.
- Le chantier de l'église Saint-Martin se poursuit, pour une réouverture au culte à l'occasion de la messe de Noël qui se tiendra le 24 décembre à 19h même si les travaux du clocher ne seront pas totalement terminés.
Date importante à retenir : mercredi 6 décembre matin pour la pose du coq tout en haut du clocher. Un geste symbolique fort, puisque que le coq est symbole d'espérance. Monsieur le Maire invite toutes les Templeuvoises et les Templeuvois à se rassembler sur la place pour ce moment fraternel.
- Une nouvelle bâche a été installée au Passage de la grange. Une animation guinguette aura lieu ce dimanche au marché avec accordéon et dégustation du beaujolais nouveau.

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de manifestations ont été organisées durant ce mois d'octobre et également en ce début novembre, avec notamment la cérémonie du 11 novembre avec un bel hommage rendu aux Morts pour la France, avec les harmonies et les enfants des écoles. La ville de Templeuve-en-Pévèle est très attachée au devoir de mémoire et M. le Maire remercie tous les participants à cette cérémonie patriotique si importante.

À l'agenda de ces prochains jours :

- Du samedi 18 au dimanche 26 novembre : Exposition Templ'Oeuvre d'Arts - Lions Club en Mairie-centre

- Dimanche 19 novembre de 10h30 à 12h - Animations Beaujolais Nouveau sur le marché au Passage de la Grange
- Jeudi 23 novembre : 20h - 22h – Festival AlimenTerre : les agités du bocage - CCFD Terre Solidaire & Templeuve en Transition - Olympia Ciné
- Samedi 25 novembre : 19h30 – Dîner/spectacle - RCPC - Salle polyvalente (complet)
- Dimanche 26 novembre à 10h30 – Célébration de la Sainte-Cécile - Église de Fretin - Municipalité, Harmonie et Chantons à Templeuve - A 13h – Le Repas de la Sainte-Cécile - Harmonie de Templeuve-en-Pévèle - Salle polyvalente
- Jeudi 30 novembre 10h - 13h & 15h - 19h15 - Don du sang - Salle polyvalente
- A 20h – Le Festival des solidarités : l'important c'est de rester vivant - CCFD Terre Solidaire - Olympia Ciné

Ce mois de novembre est placé sous le signe de la solidarité, avec la reprise de la campagne d'hiver des Restos du Cœur, la collecte de la banque alimentaire qui aura lieu le 25 novembre avec le Conseil municipal des enfants, comptant sur la générosité des Templeuvoises et des Templeuvois pour lutter contre la précarité. Vendredi dernier, des paniers de produits frais et locaux offerts par le Département ont été distribués aux bénéficiaires du CCAS. Monsieur le Maire remercie le Département du Nord pour cette initiative solidaire.

Quelques dates à retenir début décembre :

- Vendredi 1^{er} décembre – La Sainte Barbe et la Sainte Geneviève qui met à l'honneur pompiers et gendarmes, cela sera l'occasion de remettre les médailles à trois sapeurs-pompiers partis en retraite cette année.
- Mercredi 6 décembre – Pose du coq sur le clocher de l'église Saint-Martin, et rencontre avec Saint-Nicolas
- A partir du 6 décembre, distribution par les élus des bons cadeaux de Noël offert au plus de 70 ans.

Monsieur le Maire propose de démarrer la séance du Conseil municipal dont l'ordre du jour est essentiellement consacré à des sujets budgétaires. La parole sera donc largement donnée à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances.

Monsieur le Maire ajoute un mot d'au revoir à Monsieur Vincent PASQUIERS, Directeur Général des Services qui assiste ce soir à son dernier Conseil municipal et quitte prochainement la collectivité pour rejoindre la ville de Hem en tant que Directeur Général Adjoint.

Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire remercie Monsieur PASQUIERS pour son investissement et lui souhaite une belle réussite dans cette évolution de carrière. Monsieur le Maire rappelle qu'à l'époque de son arrivée, la commune recherchait un profil plutôt financier. Monsieur le Maire indique que les élus et l'ensemble de l'équipe municipale ont eu beaucoup de plaisir à travailler avec Monsieur PASQUIERS. Un pot de départ est prévu le 30 novembre à 18h30 et sera l'occasion de manifester la reconnaissance de toute l'équipe vis à vis de son engagement. (Applaudissements)

Monsieur le Maire annonce que le successeur de Monsieur PASQUIERS est connu puisque c'est Monsieur Sylvain PEREZ qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances. Monsieur Stéphane MICHEL adresse ses remerciements sincères et toute sa gratitude à Monsieur Vincent PASQUIERS, avec qui ce fut un plaisir et même un honneur de travailler. Monsieur Stéphane MICHEL adresse ses remerciements à Madame MAZINGARBE, responsable des Finances pour les documents présentés ce soir.

Monsieur Stéphane MICHEL présente la décision modificative n°1 et propose une lecture simplifiée du document.

Dans cette décision, on retrouve 20 500 € dans plusieurs cases en dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement. C'est une somme qui correspond principalement à des amortissements, mais aussi à des travaux en régie, c'est à dire des travaux réalisés par des agents municipaux, cela engendre toute une série d'écritures comptables (écritures d'ordres), qui en réalité ne viennent pas impacter le budget. Comptablement, il est nécessaire d'inscrire ces 20 500 € mais cela n'impacte absolument pas le budget.

Au niveau des dépenses réelles d'investissement et des recettes réelles d'investissement, Monsieur Stéphane MICHEL explique les deux sommes équivalentes de 65 815,53 € qui sont une erreur d'imputation, une erreur d'écriture. Cette somme a été inscrite en l'occurrence dans un compte qui n'était pas le bon. La Trésorerie s'en est rendu compte et la somme a été déplacée du compte X vers le compte Y. Donc la somme apparaît en dépenses et réapparaît en recettes.

Concernant les 5 000 € en dépenses réelles d'investissement, ce sont des opérations d'investissement autonomes. D'un point de vue budgétaire, on a pris les 5 000 € sur une opération où il restait de l'argent pour les mettre sur une opération où les crédits étaient insuffisants. Monsieur Stéphane MICHEL souligne que cette écriture n'impacte pas non plus la somme globale.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur Stéphane MICHEL explique une augmentation des dépenses de 2 970 € liée à une délibération prise en début d'année à l'unanimité en Conseil municipal, délibération relative à une subvention exceptionnelle suite aux drames qui se sont déroulés en Syrie et en Turquie (1000 €) et liée également à l'augmentation du fonds d'adhésions du SIVOM (1970 €). Ces augmentations sont relativement mineures et compensées en recettes par un remboursement (prime d'assurance) suite à un sinistre et des remboursements d'entreprises avec lesquelles la ville travaille. Il y a parfois des réajustements suite aux factures établies en fonction de la prestation véritablement réalisée. Il y a donc eu un remboursement de trop perçus de la part de trois entreprises différentes à hauteur de 2 520 €. Ajoutés aux 405 € de primes d'assurance, on arrive à 2 970 € et donc la décision modificative est équilibrée.

Au niveau de l'investissement, Monsieur Stéphane MICHEL indique que les sommes sont un peu plus conséquentes. La commune a reçu concrètement une subvention de l'État, la DETR 2023, pour les travaux de l'église d'un montant de 171 995,67 €. La notification est arrivée il y a quelques semaines mais le paiement a eu lieu rapidement, ce qui est relativement rare. Habituellement, plusieurs mois s'écoulent entre la notification de la subvention et le versement à la commune. Or la subvention étant versée sur le compte, il convenait de l'inscrire au budget comme une recette supplémentaire. En face de cette recette supplémentaire en investissement, on a une dépense supplémentaire en investissement qui est de 60 000 € correspondant à des opérations d'investissement liées à des travaux et notamment des travaux de voirie. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que des travaux ont été réalisés rue de La Caillère cet été et rue de l'Hardinière. Toute une série d'aménagements supplémentaires ont été apportés par rapport à ce qui était prévu au départ. Donc la facture a été également plus conséquente avec un dépassement de 60 000 €.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que la différence de 111 995,67 € se retrouve sur l'opération 9192 « Réserve foncière » qui est d'une certaine manière « le bas de laine ». Il est donc proposé de mettre ces 110 000 € de côté en prévision d'autres opérations d'investissement.

En conclusion, Monsieur Stéphane MICHEL souligne que la décision modificative présentée est équilibrée avec en section d'investissement, 237 811,20 € de dépenses supplémentaires, mais également 237 811,20 € de recettes supplémentaires.

Afin de tenir compte de l'évolution des dépenses par rapport aux prévisions du budget primitif, voté au mois de mars, Monsieur le Maire soumet la décision modificative n°1 du budget 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Adoption du règlement budgétaire et financier

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que lors du précédent Conseil municipal, le passage de la nomenclature budgétaire M14 à la nomenclature M57 a été adopté à l'unanimité. En basculant vers cette nouvelle nomenclature, la commune se trouve dans l'obligation d'établir et de voter, un règlement budgétaire et financier.

Les services proposent donc au Conseil municipal le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération. Ce document retrace la pratique budgétaire de la commune de manière assez chronologique. L'objectif étant de mettre par écrit ce qui se fait depuis des années au sein de la commune : réunions de préparation avec les adjoints, recueil des demandes de dépenses, période d'arbitrages, arbitrages, dialogue autour du rapport d'orientations budgétaires, débat d'orientation budgétaire, adoption du compte administratif, adoption du budget primitif, puis potentiellement les décisions modificatives. En fait, ce règlement décrit l'intégralité d'un exercice budgétaire.

Le document peut paraître un peu technique car il y a un peu de jargon spécifique, mais il reste à la portée de toutes et de tous.

Suite au vote de l'adoption de la norme comptable M57 à partir de janvier 2024, Monsieur le Maire soumet la mise en place d'un règlement budgétaire et financier à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Admission en non-valeur de titres de recettes

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que l'admission en non-valeur de titre de recettes est une délibération courante qui permet de faire le point sur les impayés, c'est à dire les titres de recettes que la mairie n'arrivera pas à recouvrer parce que la commune a perdu la trace d'un administré qui a déménagé ou parce qu'une société qui devait un peu d'argent à la commune a malheureusement fait faillite, etc. Il s'agit donc de renoncer à ces sommes.

- 18,22 € de facture périscolaire de cantine impayée.
- 61 € pour un véhicule mis en fourrière
- 19,97 € pour une occupation du domaine public (benne) impayée.

Monsieur Stéphane MICHEL remarque qu'il s'agit de sommes très modestes qui ont plutôt tendance depuis quelques années à baisser en volume et en nombre, peut-être parce que les administrés deviennent de plus en plus loyaux, mais aussi parce que les services municipaux font un travail remarquable pour faire rentrer l'argent.

Monsieur Stéphane MICHEL souligne que cette somme est tout à fait minime par rapport aux milliers d'euros qui ont pu être admis en non-valeur parfois les années précédentes.

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier principal, Monsieur le Maire soumet l'admission en non-valeur de recettes de recettes pour un montant total de 99,19 € à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2024

Monsieur Stéphane MICHEL explique que si cette ouverture par anticipation des dépenses d'investissement n'est pas adoptée, les opérations d'investissement seront malheureusement bloquées d'un point de vue financier jusqu'à l'adoption du budget. Or, le budget étant adopté en mars-avril, si des factures arrivent au mois de janvier, au mois de février ou mars, la commune souhaite évidemment pouvoir les régler et payer les fournisseurs ou les entreprises qui travaillent pour la ville.

Monsieur Stéphane MICHEL indique la possibilité d'ouvrir par anticipation ces dépenses d'investissement en prenant les sommes de l'année antérieure, en l'occurrence 2023, autorisées à hauteur de 25 % pour chacune des opérations d'investissement. Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'il y avait 5,4 millions d'euros d'investissements en 2023. Donc 25 % de ce montant représente 1 355 626,94 €.

Afin de maintenir les activités municipales en attendant le vote du budget 2024, Monsieur le Maire soumet l'ouverture par anticipation de 25% des crédits d'investissement du budget de l'exercice 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin

En l'absence de Monsieur Christian LEMAIRE, Adjoint à la vie scolaire, Monsieur Stéphane MICHEL présente la délibération.

La commune de Templeuve a décidé, il y a plusieurs années, que 1 € serait versé à l'OGEC de l'école Saint-Martin, pour chaque enfant templeuvois scolarisé à l'école Saint-Martin et inscrit à la cantine de l'école Saint-Martin. Sur l'année scolaire 2022-2023, 18 140 repas ont été donnés aux élèves templeuvois de l'école Saint-Martin. Monsieur Stéphane MICHEL indique que 18 140 € ont donc été versés en 2023.

Monsieur le Maire précise que la commune a passé un contrat d'association avec l'école Saint-Martin qui a un cadre plus large. Cette décision proposée ce soir relève d'une volonté communale d'accompagner les enfants templeuvois de l'école Saint-Martin et leurs familles par rapport aux dépenses de cantine.

Monsieur le Maire soumet la participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Acquisition des parcelles AO 536, AO 537 et AO 502 – Rue du Maresquel

Monsieur le Maire présente cette délibération relative à l'acquisition de parcelles pour une emprise foncière représentant 552 m². Ces parcelles restent à acquérir pour pouvoir réaliser l'opération du Jardin des loisirs. Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà propriétaire de parcelles rachetées via l'EPF et en direct auprès d'un bailleur social SIGH. Il reste une parcelle qui appartient à PIRAINO, opérateur immobilier qui était propriétaire de la totalité du foncier sur lequel, notamment il y a eu quinzaine de maisons ont été construites le long de ladite parcelle.

A l'époque, la délibération mentionnait une cession pour un montant de 100 000 €. Or, dans le cadre des discussions par rapport à l'opération dans sa globalité, un protocole d'accord a été signé entre PIRAINO et les partenaires de l'opération, et notamment la société NOMERES Investissements qui porte le projet avec Monsieur Thomas POCHER dirigeant du Leclerc de Templeuve. Dans ce protocole d'accord, le terrain a été valorisé à 150 000 €. La délibération de ce soir doit permettre d'acquérir cette parcelle de 556 m² pour 150 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite être maître totalement du foncier et pouvoir le céder le moment venu, quand l'opération sera totalement validée (après l'instruction du permis de construire, les délais de recours, etc). Et donc cette parcelle sera achetée 150 000 € et revendue 150 000 €. Cette charge va être supportée pendant quelques mois par la commune pour une cession à l'issue des instructions du permis, enquêtes publiques, recours possibles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel MAILLARD, conseiller municipal.

Monsieur Michel MAILLARD souhaite revenir sur l'histoire du projet « Jardin des loisirs ». Au moment où le nouveau cinéma a été annoncé, Monsieur DETAVERNNIER, Président de la Communauté de communes, avait demandé à la commune de Templeuve de trouver un emplacement avec parking. La commune a ensuite pris des dispositions pour amener le cinéma à l'angle de la rue Delattre et de la rue du Maresquel. Puis il a été question d'un nouveau projet où le cinéma s'intégrait à un nouveau quartier intéressant pour les Templeuvois. Le quartier, appelé Jardin des loisirs, a été annoncé.

Monsieur Michel MAILLARD demande pourquoi la commune de Templeuve achète l'ensemble des terrains pour les revendre à NOMERES Investissements, c'est à dire la société Leclerc. La société pourrait traiter directement avec les promoteurs. La ville souhaite garder la main sur le foncier mais elle n'aurait pas perdu la main si les cessions avaient été traitées de gré à gré entre les deux privés.

Monsieur Michel MAILLARD ajoute que si on fait la somme d'achat des différents terrains, on est à hauteur de 1 180 000 € et qu'il a été annoncé une revente à hauteur de 900 000 €, c'est à dire à peu près 300 000 € de moins, partant du principe que cette somme correspondrait à la participation de la commune à ce nouveau quartier. Monsieur Michel MAILLARD se demande quel est l'avis des Templeuvois sur cette question de mettre 300 000 € dans un projet privé d'autant que la commune avait déjà laissé 105 000 € à la société Leclerc par le passé. Monsieur Michel MAILLARD demande pourquoi la commune s'est intéressée à la manœuvre commerciale.

Concernant l'enquête publique, Monsieur Michel MAILLARD indique qu'il est allé voir le commissaire enquêteur, qu'il a consulté le dossier du maître d'ouvrage et qu'il a constaté beaucoup de contre-vérités. Par exemple, il est dit que la commune de Templeuve est de 6500 habitants alors qu'on est 8200 personnes.

Monsieur le Maire demande à connaître la source officielle de cette information car il n'y a pas 8200 habitants à Templeuve. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'approximations qui ne correspondent pas aux chiffres officiels de l'Etat ou de la Préfecture. Le chiffre de l'INSEE en 2022 est de 6539 habitants.

D'après Monsieur Michel MAILLARD, ces chiffres de l'INSEE correspondent à trois ans en arrière quand ils sont publiés et ne seraient donc plus d'actualité. Le bulletin municipal était d'ailleurs publié les années précédentes à 2900 exemplaires et cette année il est publié à 3600 exemplaires. Il y a donc 700 bulletins supplémentaires. Monsieur Michel MAILLARD a calculé que si l'on se base sur les données de l'INSEE, à savoir 2,4 personnes par foyer, on arrive à 8200 habitants.

Monsieur le Maire répond que le chiffre est bien 6539 habitants et ajoute qu'il a eu l'occasion de participer, la semaine dernière, à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille (ADULM) à une réunion sur la densité et que d'ailleurs, à Templeuve, les choses ont très bien été faites voire même en avance par rapport à beaucoup d'autres.

Monsieur le Maire rappelle que malgré les avis contre, à l'époque, l'extension du Leclerc ne s'est pas faite en périphérie de Templeuve mais justement en centre-ville. Aujourd'hui, toutes

les grandes enseignes cherchent à revenir vers les centres villes après les avoir quittés, tout comme les cinémas qui s'étaient installés en périphérie. Donc Monsieur le Maire affirme que sur la densité, les services à la population, la mobilité, on est très bons à Templeuve-en-Pévèle.

A propos de la densité, Monsieur le Maire indique qu'il y a probablement 500 logements supplémentaires à Templeuve. Alors si on fait le calcul avec les 2,4 personnes par foyer on est à 1200 habitants. Mais Monsieur le Maire remarque qu'il y a des évolutions à prendre en compte dans la société notamment avec l'évolution des couples et ce qu'on appelle le desserrement des ménages (vieillesse de la population, séparations...).

Monsieur le Maire revient sur l'aspect foncier. L'achat du foncier a commencé avant même que Leclerc arrive autour de la table des négociations. Les acquisitions ont commencé via l'EPF avec la plus grande parcelle de 6000 m² sur cette emprise foncière. Ensuite la commune a continué à acheter le foncier, effectivement, pour rester maître de son avenir.

Monsieur le Maire parle d'intelligence collective, à l'image de ce qui a été fait sur la maison de santé n°1, et qui va être renouvelé sur la maison de santé n°2, le cinéma, le restaurant, la salle de sport, etc. Concernant le coût de cette opération pour le contribuable templeuvois, Monsieur le Maire confirme que cette opération coûtera 250 000 € à la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que la loi autorise parfaitement une commune à accompagner des projets d'intérêt général. En effet, la loi Sueur (2008) autorise les collectivités locales à financer la création de cinéma. Ici, le financement de la commune sera de 250 000 € au travers de la mise à disposition du foncier pour l'exploitant de cinéma, Monsieur MOQUET. C'est l'intérêt général qui prévaut. Au même titre que la commune finance une salle de sport ou une route, la mairie a le droit de financer un cinéma et les cinémas à Templeuve font partie de la vie templeuvoise.

Monsieur le Maire souligne que l'actualité du cinéma est bien antérieure au Président Jean-Luc DETAVERNIER car le travail de réflexion sur ce sujet a commencé depuis des années. Il a débuté à l'époque du Pays de Pévèle. Il y a eu effectivement d'autres hypothèses d'implantation du cinéma à Templeuve jusqu'à ce que le projet soit posé véritablement sur l'opération du Jardin des loisirs. Aujourd'hui, on arrive à la phase opérationnelle, active et très positive pour Templeuve-en-Pévèle.

A propos de la question d'actualité, Monsieur le Maire estime qu'elle est très maladroite et ne se sent pas à l'aise de devoir évoquer le cas personnel d'un couple de Templeuvois. Il aurait été préférable d'interpeller la commission sur le sujet. Il s'agit du Docteur VANDELANOITTE qui aurait proposé de vendre un terrain au franc symbolique il y a 45 ans. Alors cette question demande des vérifications, Monsieur le Maire préfère ne pas évoquer un sujet comme celui-là en Conseil municipal et renvoie cette question à la commission pour qu'elle puisse l'examiner avant d'être éventuellement soulevée lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'on ne fait pas les choses n'importe comment dans une

commune quand on vend des terrains qui lui appartiennent, il faut des estimations des domaines et justifier un peu les choses.

Madame Annie BAGGIO, conseillère municipale, demande des précisions concernant la participation financière de la commune au Jardin des loisirs. Le montant total d'acquisition est de 1 188 545,42 € d'après le PV du 9 mars 2023. Madame Annie BAGGIO indique qu'il a été dit en commission des Finances que la commune allait revendre 900 000 €. Or le delta est de 288 545,42 €. Donc, on est plus près de 300 000 € que de 250 000 €.

Monsieur le Maire répond que la participation financière de la commune au Jardin des loisirs sera bien de 250 000 €. Aujourd'hui, il est proposé de remettre 50 000 €. Il faudra donc revoir ses chiffres.

Madame Annie BAGGIO ajoute qu'il y a 2 ans au mois de décembre 2021, une délibération a été votée dans laquelle le prix du terrain de 550 m² à PIRAINO s'élevait à 100 000 €. Le prix est passé à 150 000 € soit 50 % d'augmentation en deux ans. Madame Annie BAGGIO demande des explications sur cette augmentation et rappelle que les domaines ont évalué le terrain à 138 000 €.

Monsieur le Maire répond que les 150 000 € résultent, en effet, de la dernière évaluation des domaines et des discussions entre partenaires dans le cadre du protocole d'accord comme il a été dit lors de la présentation de la délibération de ce soir.

Monsieur le Maire insiste sur l'information principale à retenir qui est la part à charge de la commune de Templeuve, soit 250 000 € sur une opération qui comprend une maison de santé avec des services de grande qualité pour les Templeuvois, 3 cinémas, une salle de sport, un jardin, des espaces publics, un restaurant. C'est un quartier qui va se construire et épaissir le centre avec ses activités à 200 mètres de la place de Templeuve.

Monsieur Michel MAILLARD explique que le projet de Jardin des loisirs va effectivement densifier le quartier avec un risque pour la circulation. Monsieur Michel MAILLARD invite d'ailleurs chacun et chacune à consulter l'étude d'impact dans laquelle Monsieur Michel MAILLARD relève certaines erreurs, par exemple les places de parking qui ont fait débat à la communauté de communes. Le principe qui est proposé est la mutualisation des places de parking du Leclerc pour les cinémas. LECLERC annonce 956 places avec le parking de Leclerc, le parking silo et les places de parking du Jardin des loisirs. LECLERC annonce 656 places sur le parking de Leclerc. D'après un décompte sur place, Monsieur Michel MAILLARD constate qu'il y en a 426. Il manque donc 200 places. Si on y ajoute le parking silo et les places de parking prévues dans le Jardin des loisirs. Le chiffre se monte à 697 places maximum.

Monsieur Michel MAILLARD relève également dans l'étude d'impact, une étude de la circulation aux heures de pointe, midi et soir, réalisée le vendredi 6 janvier et le samedi 7 janvier, c'est-à-dire le week-end le plus calme commercialement parlant comme il a été confirmé par la Chambre de commerce. La circulation aurait dû être étudiée en pleine semaine.

Il est dit dans l'étude d'impact que les constructions autour du Jardin des loisirs étant terminées, il n'y aura pas d'impact sur la circulation. Monsieur Michel MAILLARD s'interroge sur la prise en compte des 60 appartements qui arrivent à l'ancienne Poste, de l'EHPAD qui sera réaménagé, des dix maisons rue de Lille, de la maison LEPERE qui aura également des appartements. Ceci n'a absolument pas été pris en compte, pour mesurer l'impact sur le trafic tel qu'il est aujourd'hui rue Demesmay et rue Delattre. D'après Monsieur Michel MAILLARD, on a minoré l'ensemble des choses. Personne n'est contre le projet de MEDIVIE 2 en face de MEDIVIE 1. Mais le problème, c'est la circulation en allant à l'hypermarché.

Monsieur Michel MAILLARD déclare qu'il sort de l'hypermarché entre 100 et 150 voitures à l'heure aux heures de pointe et que vont s'y ajouter les voitures liées aux cinémas. D'après l'étude d'impact, 80 % de la clientèle de l'hypermarché est extérieure à Templeuve. Pour le cinéma, on imagine monter à un taux de remplissage entre 106 000 et 120 000 spectateurs, ce qui implique une augmentation de la fréquentation de 35 %. Est ce qu'il y a un chemin alternatif ? une voie douce ? Dans l'étude, la rue d'Orchies est citée comme une voie douce, mais c'est une rue sans trottoirs et les voitures y passent, à moins de piétonner cette rue demain ? Monsieur Michel MAILLARD estime qu'on évacue trop rapidement les vrais problèmes qui vont se poser.

Monsieur Michel MAILLARD ajoute que l'installation de feux est prévue rue Delattre, rue Demesmay et rue de Roubaix. Si on installe un feu à trois temps, chaque pause sera de 2 minutes minimum. Par exemple, devant la boulangerie de la rue Demesmay, le fait de s'arrêter au croisement va automatiquement créer un bouchon. D'ailleurs beaucoup de villes aujourd'hui suppriment les feux pour fluidifier la circulation, pour que les gens, par politesse, se laisser passer plus facilement. Monsieur Michel MAILLARD relève que l'étude d'impact ne mentionne pas les semi-remorques qui ravitaillent le supermarché et qui n'arrivent pas à tourner au croisement de la rue Demesmay et de la rue Delattre. Ce sont des questions d'utilité publique qui n'ont pas été posées.

Monsieur le Maire répond que Templeuve a le droit de permettre à ses habitants, à ses jeunes, à d'autres qui veulent faire des rapprochements familiaux de trouver un logement à Templeuve-en-Pévèle. Or, il est inutile de rappeler la situation du logement en ce moment en France. Contrairement à ce que Monsieur Michel MAILLARD pourrait laisser entendre, ce ne sont pas les constructions récentes qui créent tous les maux de la ville de Templeuve.

Monsieur le Maire ne conteste pas le flux induit par l'hypermarché ou la maison de santé qui ramène effectivement du monde. D'ailleurs le flux est intéressant pour le petit commerce qui peut capter 1 % des contacts de LECLERC, ce qui représente beaucoup de clients chaque mois.

Monsieur le Maire insiste sur le droit au logement et la potentielle attractivité de la ville pour de futurs Templeuvois. Il n'est pas question pour la commune d'interdire les nouvelles constructions à cause de la circulation autour du Leclerc ou du Jardin des loisirs. D'après Monsieur le Maire, 80 % des automobilistes qui passent au stop rue Delattre/Demesmay ne sont pas des Templeuvois.

Monsieur Michel MAILLARD rappelle qu'à l'époque du PLU, le commissaire enquêteur avait noté que Templeuve pouvait s'agrandir sous réserve de trouver des chemins alternatifs pour la vie de la commune. Mais ces remarques n'ont pas été prises en compte. On est toujours sur la même traversée. Il n'y a aucun chemin alternatif.

Monsieur le Maire répond que des petites choses ont été faites qui apportent du lien, comme par exemple rue Lippizan où il n'a pas été si facile pourtant de créer 15 m de chaussée. Et la ville a réussi à créer des petites voies supplémentaires. Monsieur le Maire souligne que la mode n'est plus à créer des contournements et des routes. On doit aussi prendre en considération ces changements dans la réflexion.

Monsieur le Maire indique que, d'après les calculs, le nombre de voiture, si les trois salles du cinéma sont complètes soit 500 clients serait de 140 voitures. Donc ce n'est pas grand-chose et il y aura aussi des Templeuvois qui iront au cinéma à pied. Le parking de Leclerc sera effectivement la zone tampon principale pour les cinémas. Mais ce ne sera pas le seul lieu de stationnement possible. Il y a aussi le parking de la place, le parking d'Anchin, le parking de la gare. Donc Monsieur le Maire invite Monsieur Michel MAILLARD à vérifier si dans l'étude il n'y a pas un périmètre un peu plus large qui porterait le nombre de stationnement à 950 places.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet était de passer le terrain à 150 000 €. Monsieur le Maire se réjouit d'avoir des partenaires publics et privés sur cette opération parce que la commune de Templeuve financera les cinémas, mais la Région financera également le projet parce qu'il est implanté dans le centre et non à La Croisette par exemple.

La Communauté de communes accompagnera aussi la ville dans les montants qui seront annoncés le temps voulu. L'Etat accompagne Templeuve-en-Pévèle. Bref, l'intérêt général est très largement démontré sur cette opération dans sa globalité. Monsieur le Maire remarque qu'il y a généralement beaucoup plus de félicitations des gens qui viennent à Templeuve, et certains voudraient y habiter, que des Templeuvois eux-mêmes. Par moment, les Templeuvois sont un peu comme des enfants « gâtés-pourris ». Pourtant on a tout pour être heureux à Templeuve-en-Pévèle.

Si on observe les nuisances au niveau de la circulation, elles sont moins importantes à Templeuve qu'à Sainghin-en-Mélantois, à Fretin ou à Cysoing. Il y a effectivement un peu de remontée de file rue Delattre le vendredi soir avec la sortie du supermarché Leclerc et les bus. Néanmoins, Monsieur le Maire souligne que les transports en commun permettent aux enfants de la commune d'aller soit à Genech soit à Cappelle, au collège et au lycée, à 3 km de chez eux, sans parler de la gare, du centre aquatique, etc.

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, ajoute qu'il est possible; si on ne veut plus de voitures, d'aller habiter en pleine campagne, à Cobrieux, où il n'y a même plus un boulanger par exemple. Certes, il y a de la circulation à Templeuve, mais dans le même temps, il y a des structures formidables. Le centre aquatique est une réalité qui a en effet amené de la circulation en ville. Cependant les gens sont tellement heureux d'aller au centre aquatique, le parking est plein. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, il faut quand même être un peu raisonnable. Sinon on peut aller habiter dans le désert.

Monsieur le Maire ajoute qu'à Central Parc, par exemple, beaucoup de personnes vieillissantes se sont installées pour la proximité avec la maison de santé, l'hypermarché Leclerc, la boulangerie et qu'ils peuvent tout faire à pied.

Monsieur le Maire revient sur le sens de son intervention au sujet de la densité. Aujourd'hui, il est souhaitable qu'un couple puisse acheter en première acquisition un appartement ou une maison raisonnable en centre-ville de Templeuve et ainsi profiter des transports en commun et éventuellement éviter de devoir acheter une deuxième voiture supplémentaire ou leur permettre de revendre la voiture supplémentaire qui coûte environ 500 à 600 € minimum par mois. Donc il est préférable que ce soit mis dans l'achat d'une habitation et que nos concitoyens puissent demain être propriétaires ou locataires. Monsieur le Maire rappelle l'utilité et la nécessité du logement social à Templeuve-en-Pévèle où 70 % des Templeuvois sont éligibles au logement social.

La commune de Templeuve est très attractive. L'opération à Jules Ferry a été décidée en Conseil municipal dans le cadre du montage financier par rapport à l'école Marie Navart qui est un exemple en matière de qualité environnementale avec un bâtiment type Passivhaus inauguré en 2014, première école de ce type dans les Hauts-de-France. La vente de Jules Ferry sert, en partie, à payer cette école.

Monsieur le Maire soumet l'acquisition des parcelles AO 536, AO 537 et AO 502 rue du Maresquel au prix de 150 000 € à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve		7	

8- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Monsieur le Maire explique que la modification des statuts porte sur la dénomination d'Aix-en-Pévèle et Templeuve-en-Pévèle, le site d'Agfa qui devient le siège de la Communauté de communes, la mise à jour du régime fiscal de l'interco et des modifications de terminologie sur les compétences optionnelles et compétences supplémentaires, la restitution des équipements sportifs d'Orchies. L'ajout du Dojo de Nomain dans les compétences communautaires et la réécriture de la compétence Eclairage public.

Suite à diverses modifications statutaires de la CCPC, Monsieur le Maire soumet la modification des statuts à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu 2 questions d'actualités de la part du groupe minoritaire.

La première question porte sur le point évoqué par rapport à la rue Jules Doignies que Monsieur le Maire ne souhaite pas développer plus avant publiquement. Monsieur Michel MAILLARD donne son accord pour que cette question ne soit pas lue à haute voix et soit examinée en commission.

La deuxième question porte sur le recrutement du policier municipal et le constat que la commune fonctionne avec un seul policier municipal depuis plusieurs mois ce qui semble largement insuffisant.

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des effectifs compte 3 policiers municipaux mais il y a peu de postes affectés pour le moment. La ville avait recruté un 3^{ème} policier qui est malheureusement décédé quelques mois après son embauche dans nos services. Un des policiers est en arrêt maladie, si bien qu'il reste un seul policier opérationnel en fonction. Monsieur le Maire souligne que la commune de Templeuve n'est pas dans une insécurité extraordinaire et que les gendarmes sont également très présents sur la commune.

Pour autant, le recrutement avance même si à une ou deux reprises les agents ont fait faux bond au dernier moment. Des entretiens se sont déroulés ces derniers jours et un candidat a accepté le poste et devrait rejoindre prochainement les services. Donc l'agent de police municipale aura un nouveau collègue dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire remarque qu'il est compliqué de recruter dans la fonction publique en ce moment. Monsieur le Maire se félicite d'ailleurs d'avoir trouvé rapidement un successeur à Monsieur Vincent PASQUIERS parce qu'il y a 2 000 communes qui n'ont pas de DGS actuellement. Pour Monsieur le Maire, cette question soulève donc un véritable sujet dont l'Etat doit s'emparer par rapport à la fonction publique territoriale notamment.

Madame Joëlle DUPRIEZ souhaitait dire quelques mots de remerciements à Monsieur PASQUIERS avec qui elle a travaillé tous les jours, essentiellement à propos du fonctionnement interne de la mairie. Madame Joëlle DUPRIEZ souligne que malgré les désaccords elle a beaucoup apprécié de travailler avec Monsieur PASQUIERS qui a donné un nouvel élan à la structuration de la commune et aux services. Les réunions RH étaient très intéressantes et constructives. Madame Joëlle DUPRIEZ remercie beaucoup Monsieur PASQUIERS pour son aide et ses conseils.

Madame Joëlle DUPRIEZ souhaite présenter quelques sujets qui se font à l'intercommunalité et qui ne sont pas forcément connus de tous.

D'abord, un petit bilan de l'opération TOTEMUS mise en place cet été, le samedi 8 juillet avec un technicien de l'interco et Monsieur Jean MOULLIERE qui est donc le référent de cette application. TOTEMUS est en fait une chasse au trésor avec les légendes de Templeuve et Madame Joëlle DUPRIEZ se félicite qu'il y ait déjà 663 participants depuis la création de cette application et notamment beaucoup de Belges. Il est intéressant de remarquer que les

Belges viennent découvrir notre commune. Madame Joëlle DUPRIEZ remercie Monsieur Jean MOULLIERE d'avoir été le relais pour ce projet.

Madame Joëlle DUPRIEZ ajoute que le 2 décembre, l'autrice Templeuvoise Sylviane BARBEZ, qui a écrit un livre intitulé « Avec les yeux d'un enfant », va venir en médiathèque à la rencontre des Templeuvois. La présentation/dédicace sera accompagnée par une exposition d'aquarelles de Philippe SCOUFLAIRE qui est l'illustrateur de livre de Sylviane BARBEZ. L'exposition se tiendra à la médiathèque jusqu'au 16 décembre.

Monsieur Michel MAILLARD souhaite exprimer ses remerciements à Monsieur PASQUIERS et souligne son esprit républicain, sa courtoisie et sa conscience professionnelle. Monsieur PASQUIERS a toujours répondu rapidement et de manière concise et précise aux interrogations des élus. Au nom de l'équipe, Monsieur Michel MAILLARD souhaite à Monsieur PASQUIERS le meilleur pour la suite.

Monsieur le Maire ajoute que l'équipe municipale aura l'occasion de remercier encore Monsieur PASQUIERS lors du pot de départ qui se déroulera le 30 novembre au Château Baratte.

Madame Annie BAGGIO, conseillère municipale, souhaite passer une information à tous les élus. La gendarmerie de Pont-à-Marcq tient à la disposition des élus locaux un questionnaire intitulé « Questionnaire d'évaluation des risques encourus par les élus ». Madame Annie BAGGIO souhaite simplement porter à la connaissance de l'équipe municipale l'existence de ce questionnaire. Monsieur Patrice PUCHOIS, conseiller délégué à la sécurité, indique qu'une réunion a eu lieu en Préfecture récemment à ce sujet. Un référent devrait être désigné prochainement dans la commune.

La séance est levée.

Monsieur le Maire remercie le public présent, l'auditoire sur les réseaux sociaux et Monsieur Quentin BONNET qui a été à la réalisation ce soir.

Vu, le Maire
Luc MONNET

